



GIP des forêts de Champagne et Bourgogne

Monsieur le Président

Objet

Avis du GIP, personne publique associée au projet d'AVAP à Montsaugeon.

Communauté de communes Auberive, Vingeanne, Montsaugeonnais

17 chemin des Brosses – PRAUTHOY
52 190 LE MONTSAUGEONNAIS

Suivi par

Baptiste QUOST
Référence : BQ 2018-71

Date Leuglay, le 13 septembre 2018

Monsieur le Président,

Le 7 août dernier, vous avez sollicité l'avis du GIP de préfiguration du Parc national sur le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine du village de Montsaugeon (commune Le Montsaugeonnais).

Le projet tel que soumis à notre examen est en parfaite cohérence avec les ambitions architecturales du projet de charte notamment dans son aire d'adhésion. Nous considérons que votre projet contribuera activement à la préservation de la qualité architecturale et paysagère du bourg.

Par conséquent, le GIP émet un avis favorable.

Afin de contribuer à la qualité du travail mené, vous trouverez au verso du présent courrier, quelques observations qui seraient de nature à servir de base à des ajustements ponctuels. Ces contributions sont données à titre informative.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs salutations.

Le Directeur

~~Hervé PARMENIER~~


GIP des forêts
de Champagne et Bourgogne
GIP du futur Parc national des forêts
de Champagne et Bourgogne
4, ruelle du Monument - 21290 Leuglay
Tel. 03 80 93 10 92
gip@forets-champagne-bourgogne.fr

PRINCIPALES REMARQUES SUR LES DOCUMENTS DU DOSSIER DE CONSULTATION

Remarques générales.

Le rapport de présentation présente quelques imprécisions ou ambiguïtés sur le fond (parties « géologie » et « histoire » notamment), voire des répétitions sur la forme.

Le règlement est quant à lui précis et complet.

Un document graphique matérialisant l'emprise de l'AVAP serait avantageux :

- Le rapport de présentation ne semble pas tenir compte des récentes fusions de communes, et l'association partielle de l'ancienne commune de Vaux-sous-Aubigny reste ambiguë.
- L'organisation spatiale du bourg et la hiérarchisation des bâtiments qui le composent mériterait d'apparaître bien plus tôt dans l'exposé du dossier.

Remarques sur le règlement.

Dans son état actuel, le document pourrait être amélioré pour une meilleure prise en main par ses usagers :

- une présentation générale des effets du règlement, vis-à-vis de la réglementation existante ou en termes de délais et parcours d'instruction par exemple, serait opportune.
- La typochronologie exposée dans un des premiers articles du règlement n'est pas facile à prendre en main par le néophyte, en raison d'intitulés peu clairs... voire peu pertinents (ferme 1800, maison *bourgeoise*, maison *maniériste*).

La portée et l'impact de certaines règles mériterait d'être réévalué :

- « couleurs » : la réduction du nuancier à la seule tonalité « gris-bleu » (déclinable en plusieurs nuances, mais malgré tout limitée) semble excessive.
- « Menuiseries extérieures » : la préférence donnée au maintien de la menuiserie originale, même si elle n'exclut pas le remplacement, pourrait avoir l'effet pervers de rendre inéligible les propriétaires à des aides portant sur l'amélioration énergétique des constructions... propices à déclencher des projets de travaux.
- « Couverture » : le recours systématique à la tuile plate semble excessif, dans la mesure où certains bâtiments pourraient en toute cohérence être couverts de tuiles mécaniques (disposition à ajuster en fonction du modèle et de la densité).

Le GIP se tient bien entendu à la disposition de la CCAVM ou du bureau d'étude, si des échanges plus approfondis paraissent nécessaires au vu de ces observations.

Contact : Baptiste QUOST – 03 80 93 19 04 // baptiste.quost@gipecb-parcnational.fr